



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning Chaudière Appalaches, ci-après l' « ARCC Chaudière-Appalaches ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Chaudière-Appalaches qui se tiendra **le dimanche 21 septembre à 10 h au Camping KOA Lévis sis au 684 Chemin des Oliviers, Lévis, QC, G7A 2N6.** La participation à distance n'est pas permise

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la Fédération québécoise de camping et de caravanning, ci-après nommée "FQCC", laquelle exerce des activités analogues, à titre de don pour les fonds dédiés pour des activités sur le territoire. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Chaudière-Appalaches sont également joints au présent avis de convocation..

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 21 août 2025, par :

Michel Ouellet, secrétaire ARCC Chaudière-Appalaches

p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning Chaudière Appalaches (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la Fédération québécoise de camping et de caravanning, laquelle exerce des activités analogues, à titre de don pour les fonds dédiés pour des activités sur le territoire (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Gilles Lessard au arcc07@fqcc.ca ou 418-228-8263 ou 418-230-8765.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.